Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Préfecture du Haut-Rhin
Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt

ZONES INONDABLES DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Commune de COLMAR - 6/11

PPRI de l'Ill approuvé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2006
PPRI de la Lauch approuvé par arrêté préfectoral du 23 juin 2006
PPRI de la Fecht approuvé par arrêté préfectoral du 14 mars 2008

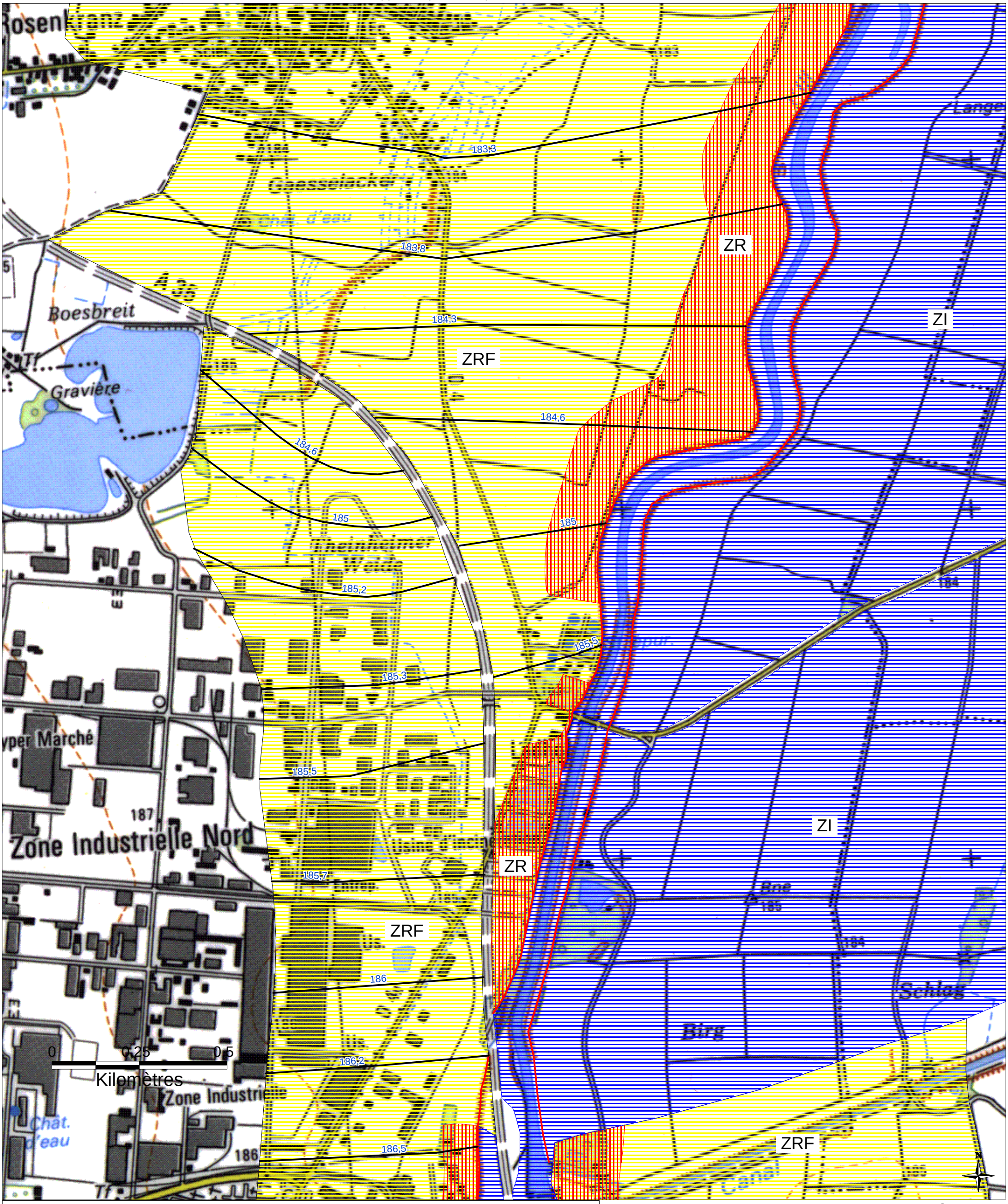

ZI - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, inconstructible
ZIF - Zone inondable par débordement en cas de crue centennale, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
ZR - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque élevé, inconstructible
ZRF - Zone inondable en cas de rupture de digue, à risque modéré, pouvant être ouverte à l'urbanisation
Cote de plus hautes eaux prévisibles en cas d'inondation, en conditions de crue centennale (en mètres NGF)
Digue

1/10 000

Mars 2008

Scan25 ® - IGN ©